



PROCÉDURES DE RÉOUVERTURE DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET DE DÉSINFECTION DES LIEUX ET DU MATÉRIEL EN CONTEXTE DE COVID-19



PROCÉDURE D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DU PARENT

- Les procédures d'accueil et de départ qui seront mises en place doivent être informées aux parents (par écrit ou verbalement)
- Limiter l'accès aux parents et aux autres adultes venant reconduire les enfants.
- Mettre en place des affiches qui encouragent le respect de la distanciation sociale.
- La CNESST oblige qu'on affiche **les symptômes liés à la covid-19 à l'entrée de votre service de garde.**
- La procédure de changement de couche et lavage des mains doit être affichée dans votre service de garde.
- Vous pouvez instaurer un système téléphonique lorsque le parent vient porter l'enfant et vient le chercher le soir. Appel ou texto 10 minutes avant l'arrivée ou les départs.
- Dans la mesure du possible, accueillir les parents et enfants dans l'entrée du service de garde et laisser les parents à l'extérieur afin de limiter le nombre de personnes dans le service de garde. Les parents peuvent attendre dans la voiture leur tour.
- Si vous décidez de faire l'accueil à l'entrée, dans le portique ou le vestibule d'entrée à l'intérieur de votre résidence. Demander aux parents de se désinfecter les mains avec du gel désinfectant ou de se laver les mains à l'eau et au savon pendant 20 secondes, si vous avez une station de lavage des mains à l'extérieur.
- La RSG doit rester, dans la mesure du possible, à une distance de 2 mètres des parents.
- Si la distanciation physique n'est pas possible (poupon) il convient de porter des équipements de protection. Exemple un poupon pleure à l'arrivée : montrez votre visage au poupon à 2 mètres, nommez les émotions vécues par l'enfant et nommez les étapes à venir, mettez votre masque et portez l'enfant dans vos bras pour le consoler.



PROCÉDURE DE VERIFICATION DES SYMPTOMES

Effectuer une discussion et une vérification avec le parent avant d'accepter la présence de l'enfant dans votre service de garde. Poser les questions suivantes à chaque parent, chaque matin. L'enfant devrait demeurer avec son parent durant le temps de la discussion.

- Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez avez-vous **des symptômes** en lien avec la COVID-19? *Toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte subite d'odorat ou du goût (adulte) (fièvre : avez-vous donné du Tempra).*
- Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez faites-vous de la **température**?
- Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez êtes-vous **en attente** d'un rendez-vous pour passer un test ou en attente d'un résultat de **test de COVID-19**?
- Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez avez-vous eu un **test positif de COVID-19**?
- Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez avez-vous **reçu une lettre de la Santé publique** vous demandant de porter une attention particulière à vos symptômes ou de vous placer en isolement ?
- Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez avez-vous **voyagé ou avez été en contact avec une personne qui a voyagé dans les derniers 14 jours**?



Refuser l'accès à tout enfant dont lui ou un membre de la famille avec qui il réside présente des symptômes ou qui est déjà placé en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).

Les RSG doivent reporter le cas aux Agentes de conformité du BC La Maison du Panda :

514-675-4541

Diane Tougas : Poste 224

Sarah Laouadi : Poste 226



✓ **Si une personne est en attente d'un test ou est atteinte de covid-19**

Sécurité publique
Québec

- En tout temps, vous devez suivre les étapes et les procédures de la Direction de la Santé publique et celle-ci va vous informer de chacune d'elles : **1 877 644-4545**
- La décision de fermer un service de garde éducatif dépend de plusieurs facteurs et est prise au cas par cas, par la Direction de la Santé publique (ex. : nombre de personnes atteintes, survenance de cas secondaires).
- C'est la Direction de la Santé publique qui décidera si votre service de garde doit fermer.
- Il est important de garder confidentielle l'identité des personnes qui sont en attente d'un test ou qui ont un résultat positif.
- Communiquer avec le BC afin de nous informer de la situation et demander du soutien.

✓ **Protocole en présence d'une personne qui présente des symptômes de la COVID-19 (CNESST)**

CNESST

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail

- Une discussion de vérification avec chaque parent est requise. Ce protocole serait mis en place durant les arrivées des parents et enfants. Il faut également aviser le parent de la façon de procéder avant d'exclure un enfant malade.
- La CNESST prévoit une **obligation** de retrait et d'exclusion des personnes (*de toutes les personnes qui résident avec la personne symptomatique*) qui ont des symptômes en lien avec la COVID-19.

1

ÉTAPE 1

✓ **Si un enfant présente des symptômes en lien avec la COVID-19 :**

- Si c'est **un enfant du service de garde** qui présente des symptômes, il doit être **isolé** du reste du groupe, mais **sous la surveillance et observation** de la RSG à cet effet
- Contacter le parent le plus tôt possible pour venir chercher l'enfant
- La RSG **doit porter des gants et un survêtement** (jaquette jetable, sarrau, veste) en plus du **masque, de la visière ou de la protection oculaire**. Le tout est présent dans la **trousse d'urgence**.
- Une fois que l'enfant a quitté, désinfecter la pièce et les objets et surfaces touchés par l'enfant.

✓ **Si c'est la RSG qui présente des symptômes en lien avec la COVID-19 :**

- La RSG **doit porter des gants et un survêtement** (jaquette jetable, sarrau, veste) en plus du **masque, de la visière ou de la protection oculaire**. Le tout est présent dans la **trousse d'urgence**.
- Elle doit aviser les parents de venir rapidement chercher leur enfant, car elle doit fermer son service de garde.
- Si **c'est l'assistante** qui présente les symptômes, celle-ci doit quitter immédiatement le service de garde.
- Une fois que l'assistante a quitté, la RSG doit désinfecter les pièces, les objets et les surfaces touchés par l'assistante.
- La RSG doit contacter le BC dans toutes ces situations pour l'informer

✓ **Si c'est une personne de sa famille qui réside dans le SDG qui présente des symptômes en lien avec la COVID-19 :**

- Isoler la personne dans une pièce à laquelle les enfants qui fréquentent votre service de garde n'ont pas accès, idéalement dans sa chambre.
- La RSG doit porter des gants et un survêtement (jaquette jetable) en plus du masque, de la visière ou et de la protection oculaire. Le tout est présent dans la **trousse d'urgence**.
- Elle doit aviser les parents de venir rapidement chercher leur enfant, car elle doit fermer son service de garde.

2

ÉTAPE 2

- La RSG doit retirer les gants, la visière ou la protection oculaire, le masque de procédure (chirurgical) et le survêtement de façon sécuritaire dans la pièce et en disposer sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis jeter l'équipement à usage unique.
- L'équipement réutilisable doit être désinfecté (ex. : visière, protection oculaire, si réutilisable)
- À la suite de la désinfection de la pièce ou de l'espace d'isolement, se laver les mains et mettre à nouveau des gants pour désinfecter l'espace personnel de l'enfant (l'espace où il fait la sieste ou son coin de rangement) et placer les objets personnels de l'enfant (drap, serviette, doudou, toutou, vêtements portés, etc.) dans un sac pour les laver ou les remettre aux parents.

3 ÉTAPE 3

- Communiquer avec le BC afin de les informer de la situation et demander du soutien.
- Informer les parents des enfants du service de garde ainsi que la RSG ou son personnel qui doivent appeler au **1 877 644-4545** pour obtenir des consignes.

4 ÉTAPE 4

- Selon les circonstances, prévoir une **désinfection intégrale** du service de garde avant sa réouverture.



PROCÉDURE D'EXCLUSION ET LES CRITÈRES

Ne devrait pas fréquenter le service de garde

- La personne qui développe un symptôme en lien avec la COVID-19, et ce, **de 24 à 48 heures après la disparition des symptômes**. Cela s'applique même si dans la situation actuelle, le risque que ce soit la COVID-19 reste faible.
- La personne de retour de voyage depuis 14 jours ou moins.
- La personne ou un membre de sa famille avec qui elle réside qui est en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19.
- La personne ou un membre de sa famille avec qui elle réside atteinte de la COVID-19.
- Pour la gestion des « cas par cas », être diligente et faire preuve de bon sens afin de gérer la situation. Veuillez communiquer avec le BC pour avoir du soutien.
 - Voir les consignes d'isolement de la Santé publique.



PROCÉDURE DE LA LEVEE DE L'ISOLEMENT (RETOUR AU SDG)

Les consignes d'isolement seront levées en présence de l'une des conditions suivantes :

- Pour les personnes ayant des symptômes : absence de symptômes aigus depuis 24 heures (sauf une toux résiduelle et la perte de l'odorat qui peuvent persister), absence de fièvre durant 48 heures (sans usage d'antipyrétique) et délai de 14 jours depuis le début des symptômes.
- Délai de 14 jours depuis la dernière exposition à risque élevé à un cas de COVID-19 confirmé.
- Résultat négatif du test de COVID-19 **OU** résultat de COVID-19 positif et conditions suivantes : absence de symptômes aigus depuis 24 heures (sauf une toux résiduelle et la perte de l'odorat qui peuvent persister), absence de fièvre durant 48 heures (sans usage



d'antipyrétique).

QUELQUES CONSIGNES A SUIVRE

- Éviter** au maximum **d'apporter des objets de la maison.**
- Les doudous et toutous de l'extérieur ne devraient pas être permis au SDG. Dans le cas contraire, vous référer à la procédure de désinfection ici-bas.
- Prévoyez (avec l'enfant) un objet (du SDG) qui lui donne du réconfort et gardez-le dans le SDG dans les effets personnels de l'enfant.
- Mettre les **effets personnels des enfants dans un sac, un bac fermé ou un endroit isolé.**
- Il est suggéré qu'en début de semaine, le parent apporte les effets personnels et les vêtements de rechange pour toute la semaine.
- Si possible, **laissez une distance entre les effets personnels** de chaque enfant.
- Puisque la porte d'entrée doit être verrouillée durant les heures d'ouverture, seule la responsable peut ouvrir la porte d'entrée. La RSG doit désinfecter toute surface que le parent a touché telle que la sonnette ou la poignée de porte, et ce après chaque utilisation.
- Après le départ des parents accompagner l'enfant pour se laver les mains sous supervision, avec de l'eau et du savon (20 secondes).



PROCEDURE DE DEPART DES ENFANTS ET DU PARENT

- Préparer un horaire de départ,
- Préparer le sac de l'enfant,
- Laver les mains de l'enfant avant le départ,
- Lorsque le dernier enfant quitte le service de garde : Retirer votre visière et le masque de procédure (chirurgical) de façon sécuritaire et disposer les équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter.
- Désinfecter l'équipement réutilisable (visière) avec un produit adapté à l'équipement.
- Pour utilisation de l'équipement (ÉPI), veuillez-vous référer à la vidéo faite par l'ASSTSAS :https://www.youtube.com/watch?v=cdKTZjeVYN8&list=PLk4IaP7QdoKH5Nm2RbCRYoESM_qPPG-D3
- La gestion du masque vous appartient (2 masques par jour pour 2 semaines). Le port du masque et de la visière est recommandé lorsque vous avez des interactions de plus de quinze minutes et qu'il est impossible d'être à moins de deux mètres de distance de



l'individu.

PROCÉDURE DE LA DESINFECTION ET DU NETTOYAGE

Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. salive). La transmission par contact indirect (ex. objets contaminés) est aussi possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal.

- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut donc aussi procéder à la désinfection des surfaces à l'aide des produits de désinfection habituels,
- Nettoyer savon et eau – prépare la surface pour la désinfection,
- Désinfection alcool – élimine le virus

VOS OBLIGATIONS

- D'accentuer** les mesures d'hygiène tout au long de la journée, et ce, plusieurs fois par jour.
- D'augmenter** la fréquence du nettoyage et de la désinfection journalière des aires utilisées par les enfants (CNESST).
- Prévoir une désinfection du service de garde avant sa réouverture.



© Can Stock Photo

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

Nettoyage des surfaces (INSPQ)

- Désinfecter les tables, les comptoirs, les chaises hautes, les petits bancs, les aires de jeux, les installations sanitaires (des adultes et des enfants), les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets et tout autre endroit ou matériel pertinent avec un produit de désinfection utilisé habituellement. Augmenter votre fréquence habituelle selon la fréquentation des lieux.
- Nettoyer et désinfecter immédiatement les souillures visibles (ex. urine, salive) et les surfaces ou objets souillés.
- Désinfecter les tables à langer après chaque utilisation.
- Aux heures, nettoyer les surfaces fréquemment touchées par les travailleuses (assistantes, remplaçantes) et les enfants avec le produit d'entretien utilisé habituellement.



NETTOYAGE DES JOUETS

- Retirer et désinfecter un objet dès qu'un enfant le met dans sa bouche ou le mettre de côté dans un bac prévu à cet effet afin de les désinfecter plus tard.
- Désinfecter les jouets et les jeux **intérieurs et extérieurs** (lorsqu'utilisés).
- La personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces doit porter des gants jetables ou lavables. À la suite du nettoyage et de la désinfection des surfaces, la personne doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution désinfectante à base d'alcool.



Ce qui devrait être désinfecté après chaque usage :

- Tables à langer
- Comptoirs
- Chaises
- Vaisselle
- Verres
- Petits pots d'entraînement
- Tables qui servent au repas et collation
- Jouets qui sont portés à la bouche
- Salle à manger

Ce qui devrait être désinfecté chaque jour (plusieurs fois):

- Lavabos et robinets
- Différents types de distributeurs
- Chasses de toilettes
- Poignées de porte (des pièces et des salles de bain)
- Miroirs
- Table de jeux
- Poubelles



QUELQUES CONSEILS UTILES

- Vous pouvez aussi assurer une **rotation des jouets** pour un même endroit. Si le matin, vous avez un coin de jeux, il sera désinfecté en après-midi.
- Pendant ce temps, une autre proposition de coins de jeux aura été faite aux enfants. Encore là, il est possible de restreindre le nombre de jouets disponibles pour faire des rotations de matériel pendant la journée.
- Les petits **modules** fixes dans la cour des RSG peuvent être utilisés, comme ils sont plus faciles à nettoyer et à désinfecter. Les produits couramment utilisés pourront être utilisés. Toutefois, si la cour est suffisamment grande, opter pour les jeux libres.
- Concernant l'utilisation du **carré de sable**, aucune directive n'existe à cet effet à l'heure actuelle. Si vous en avez un à votre service de garde, vous devez cependant augmenter les mesures de désinfection.
- Retirer le matériel non lavable** : pâte à modeler, peinture aux doigts, bacs de manipulation, etc.
- Mettre les jouets souillés à l'écart** dans un bac ou un filet afin d'effectuer la désinfection plus tard.
- Utiliser une **feuille de tâches de désinfection** pour faciliter la gestion des pièces et du matériel pédagogique.
- S'assurer que les **draps** et les piqués sont au **lavage** à la fin de la journée.

LE PORT DES GANTS :



- L'utilisation des gants est **obligatoire lors du changement de couche** et pour l'utilisation du pot d'apprentissage/de la toilette et/ou lorsqu'il y a risque de contact avec des liquides biologiques comme le sang,
- Les gants réutilisables, ou gants de caoutchouc **doivent être utilisés pour l'exécution des travaux ménagers ou pour nettoyer et désinfecter** les surfaces souillées de sang ou d'autres liquides biologiques.
- À la suite de la **désinfection de la pièce** ou de **l'espace d'isolement**, se laver les mains et mettre à nouveau des gants pour désinfecter l'espace personnel de l'enfant (l'espace où il fait la sieste ou son coin de rangement) et placer les objets personnels de l'enfant (drap, serviette, doudou, toutou, vêtements portés, etc.) et les placer dans un sac pour les laver ou les remettre aux parents

LES PROCESSUS DU NETTOYAGE DES JOUETS :

- Peluches synthétiques, entretien au minimum hebdomadaire : lavage en machine à laver à 40°C.
- Jouets immergeables, entretien deux fois par semaine : trempage de 15 minutes dans une solution de détergent désinfectant compatible avec l'usage alimentaire puis rinçage et séchage.
- Les petits jouets à surface rigide peuvent être passés au lave-vaisselle.
- Les jouets non immergeables, entretien quotidien : essuyage avec une lingette à usage unique ou un chiffon réutilisable changé quotidiennement imprégné d'une solution de détergent désinfectant compatible avec l'usage alimentaire avec un temps de contact de 15 minutes, puis rinçage avec un chiffon propre mouillé et séchage.
- Lire les instructions d'utilisation. Laisser le produit agir afin qu'il soit efficace.
- Les déguisements doivent être lavés après chaque utilisation.



PROCÉDURE DÉSINFECTION LORS DES MOMENTS DE TRANSITION

REPAS/COLLATION :

La vaisselle et les ustensiles utilisés par les enfants et le personnel du milieu de garde devraient être lavés avec de l'eau et le savon à vaisselle habituel. L'utilisation d'un lave-vaisselle convient également.



Il faut désinfecter les surfaces suivantes avant et après l'utilisation

- Comptoirs
- Chaises
- Vaisselle
- Verres
- Tables qui servent au repas et collation

SIESTE :

- Désinfection habituelle des matelas sur une base hebdomadaire. Ne doivent pas être en contact
- Puisqu'il faut éviter au maximum d'apporter des objets de la maison, il est préférable de faire le lavage des draps soi-même. Par contre, ceci ne s'applique que si votre SGD est séparé de votre résidence.



Références : CNESS / Obligations INSPQ/ Recommandations Ministère de la Famille/ AQCP : Guide des bonnes pratiques pour l'organisation des services de garde éducatifs pour les RSG pendant la mesure d'urgence sanitaire du COVID-19